



# FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

## DECISION

## JEUNESSE

Affaire suivie par : Julien ROBERT

DIRECTION DES SOLIDARITES

**N°D24DSJ59**

**OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS – DEMANDE DE SUBVENTION CAF- ACHAT MINI-BUS**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui donne délégation, en matière de finances, pour la sollicitation des subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des établissements publics et privés intéressés, pour la validation et l'amendement des plans de financements possible ;

Vu les statuts de Fumel Vallée du Lot en matière « Enfance-Jeunesse » et notamment la création « d'un accueil de loisirs adolescent » depuis 2017 ;

Vu la délibération n°2018C-98-EJ en date du 28 juin 2018 approuvant le Projet Éducatif des Accueils Collectifs de mineurs de Fumel Vallée du Lot ;

Vu la décision n°D2024-50-EJ en date du 27 février 2024 sollicitant et autorisant une demande de subvention auprès de la CAF pour l'acquisition de véhicules ;

Considérant la nécessité de véhicules de transport pour les déplacements des jeunes du territoire lors des diverses animations proposées ;

Considérant qu'il y a lieu de retirer la décision n°D2024-50-EJ qui présente des erreurs matérielles ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – De retirer la décision n°D2024-50-EJ ;

2°) – De solliciter auprès de la CAF une subvention pour l'achat de véhicules ;

3°) – De valider le plan de financement ci-dessous ;

INVESTISSEMENT VEHICULES SERVICE JEUNESSE			
DEPENSES TTC	BP	RECETTES TTC	BP
Véhicule 9 places n°1	37 001,76 €	AUTO FINANCEMENT	52 282.21€
Véhicule 9 places n°2	37 001,76 €	CAF 47	21 721.31€
<b>TOTAL DEPENSES TTC</b>	<b>74 003,52 €</b>	<b>TOTAL RECETTES TTC</b>	<b>74 003,52 €</b>

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

**AR Prefecture**

047-200068930-20240313-D24DSJ59-AR  
Reçu le 27/03/2024

4°) – De signer et d'autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer tous les documents afférents à cette demande ;

5°) – De préciser que les dépenses seront prévues au Budget Primitif 2024.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 13 mars 2024



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 27 mars 2024

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 27 mars 2024

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)